

14-03-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 14 MARS 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

082-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 2, 8 et 17 février 2016;
3. Approbation des dépenses;
4. *Dépôt du rapport financier 2015 de la Municipalité;*
5. Période de questions;

ADMINISTRATION

6. Dépôt du rapport annuel du trésorier sur les dépenses électorales 2015;
7. Avis de motion – Règlement n° 313-2016 sur la division du territoire en 6 districts électoraux;
8. Adoption du projet de règlement n° 313-2016 sur la division du territoire en 6 districts électoraux;
9. Avis de motion – Règlement n° 314-2016 sur le traitement des élus;
10. Adoption du projet de règlement n° 314-2016 sur le traitement des élus;
11. Avis de motion – Règl. ayant pour objet d'amender le Règl. n° 178-2007 sur la régie interne des sessions du conseil;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Rapport d'activités annuel en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie - Approbation;
13. Programme de prévention - Approbation;
14. Programme Santé Sécurité au Travail - Approbation;
15. Achat de détecteurs de fumée;
16. Embauche d'un pompier à temps partiel (M. Jean-Benoit Lebel);
17. Ajout d'une division et réparation de plancher à la caserne – Mandat à un entrepreneur;

VOIRIE

18. Réfection des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier
- Résultat de l'ouverture des soumissions n° TP-IN01.11-2016 (entrepreneur);

URBANISME

19. Cotisations 2016-2017 à l'Ordre des urbanistes du Québec;
20. Adoption du 1^{er} projet de règl. n° 315-2016 - Ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règl. de zonage n° 574-96;
21. Adoption du 1^{er} projet de règl. n° 316-2016 - Agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifier des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol;
22. Demande de dérogation mineure n° 2016-001 (lot 5 359 323) : 351, avenue Gauguin
- Régulariser l'implantation du garage attenant au bâtiment principal qui est érigé à 9,74 mètres;
23. Demande de dérogation mineure n° 2016-003 (5 360 000) : 4920, rue Principale
- Autoriser une enseigne sur poteau d'une hauteur de 4,57 mètres;

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Demande de St-Félix Cœurs Solidaires – Paiement de la location de la salle, souper-bénéfice du 19 mars;
25. Politique familiale - Demande de subvention au ministère de la Famille et demande d'accompagnement au Carrefour Action Municipale et Famille;
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

083-2016

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 2, 8, et 17 février 2016 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**084-2016**

Dépenses

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 1 157 973,29 \$ (chèques n^{os} 24 094 à 24 269) et les salaires de 85 222,09\$ du mois de février 2016 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Item 4

Rapport financier 2015

Le rapport financier 2015 de la Municipalité est déposé et présenté par M. Guy Chartrand de la firme Boisvert & Chartrand, s.e.n.c.r.l., vérificateur des livres comptables. Ce rapport démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 762 537 \$.

Item 5

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Item 6

Dépenses électorales 2015

L'article 513 du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule que « *Le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, déposer devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent. Il transmet ce rapport au directeur général des élections.* »

Le rapport des dépenses électorales 2015 est ainsi déposé :

CANDIDAT ET DATE DE L'ÉLECTION : 12 juillet 2015					RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES					
Nom de chaque candidat (Candidat indépendant autorisé ou parti)	Mairie/ District	Agent officiel/ Représentant et agent officiels	% de votes obtenus	Date de production	Limite de dépenses électorales	Dépenses effectuées	Dépenses autorisées	Montant remboursé	Date de rembour- sement	
Michel Forget CIA	Mairie	Michel Forget	18.60	15-09-2015	5318.10 \$	850.62 \$	850.62 \$	595.43 \$	19-10-2015	
Martin Desroches CIA	Mairie	Martin Desroches	58.53	21-09-2015	5318.10 \$	575.39 \$	575.39 \$	402.77 \$	19-10-2015	
Françoise Geoffroy CIA	District 3	Françoise Geoffroy	54.0	05-10-2015	2158.20 \$	172.46 \$	172.46 \$	120.72 \$	19-10-2015	
Michel L'Écuyer CIA	District 3	Michel L'Écuyer	39.1	25-08-2015	2158.20 \$	129.09 \$	129.09 \$	90.36 \$	19-10-2015	
Ginette Morin CIA	District 3	Ginette Morin	6.9	05-10-2015	2158.20 \$	183.96 \$	0 \$	0 \$	s/o	

085-2016

Avis de motion
- Règlement sur la
division du territoire
en 6 districts électoraux

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la division du territoire en 6 districts électoraux.

086-2016

Adoption du projet de règlement 313-2016 sur la division du territoire en 6 districts électoraux

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution n° 085-2016;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 313-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

087-2016

Avis de motion
- Règlement sur la rémunération des élus

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la rémunération des élus municipaux.

088-2016

Adoption du projet de règlement 314-2016 sur la rémunération des élus

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution n° 087-2016;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal par le maire qui profite de l'occasion pour en exprimer son accord;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le Règlement numéro 314-2016 sur le traitement des élus soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 314-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, LE MAIRE AYANT VOTÉ

089-2016

Avis de motion
- Amender le Règl. 178-2007 sur la régie interne des sessions du conseil

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion de la présentation d'un règlement amendant le Règl. n° 178-2007 sur la régie interne des sessions du conseil.

090-2016

Schéma de couverture
de risques incendie
- Rapport annuel 2015

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets, soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance du rapport d'activités annuel de l'an 5;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois adopte le rapport d'activités annuel de l'an 5 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

091-2016

Sécurité publique
- Programme de prévention
incendie

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités de la MRC de Matawinie (Saint-Donat, Rawdon et Saint-Félix-de-Valois) ont signé une entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités désirent partager leurs connaissances et leur expertise;

CONSIDÉRANT QUE le programme de prévention est rédigé et qu'il rencontre les objectifs du Schéma de couverture de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que le conseil municipal approuve le Programme de prévention incendie préparé pour les Municipalités de Rawdon, Saint-Donat et Saint-Félix-de-Valois et ayant comme sujets principaux les points suivants :

1. Vérification des avertisseurs de fumée;
2. Inspection périodique des risques élevés et très élevés;
3. Vérification des plans de construction et d'aménagement;
4. Production de plan d'intervention;
5. Recherche de cause et circonstance d'incendie;
6. Analyse des incidents et de sensibilisation du public;
7. Secours adaptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

092-2016

Sécurité publique
- Programme de santé
sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités de la MRC de Matawinie (Saint-Donat, Rawdon et Saint-Félix-de-Valois) ont signé une entente de partenariat;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 092-2016

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités désirent partager leurs connaissances et leur expertise;

CONSIDÉRANT QUE le programme de santé sécurité au travail est rédigé et qu'il rencontre les objectifs du Schéma de couverture de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que le conseil municipal approuve le Programme de santé sécurité au travail préparé pour les Municipalités de Rawdon, Saint-Donat et Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

093-2016

Sécurité publique

- Détecteurs et piles

CONSIDÉRANT QUE lors des visites de prévention, les pompiers peuvent fournir un détecteur de fumée aux citoyens qui n'en possèdent pas afin de les protéger et s'assurer de leur sécurité rapidement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser l'achat de 100 détecteurs de fumée et 200 batteries chez Rivest et fils, au prix unitaire de 5,99 \$ et 3,19 \$ avant taxes respectivement. Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

094-2016

Sécurité publique

- Embauche d'un pompier

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'embaucher M. Jean-Benoit Lebel à titre de pompier à temps partiel à compter du 15 mars 2016 selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

095-2016

Caserne

- Ajout d'une division

et réparation de plancher

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater :

- Les Constructions 3D Gervais à construire une division afin d'aménager un bureau pour le directeur adjoint du Service incendie, pour un montant de 1 255,00 \$ avant taxes;

**Abrogée par
la résolution
no 107-2016**

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 095-2016

- Construction Daniel Brissette inc. à effectuer une correction de plancher et poser de la céramique à la caserne, dans la section des bureaux, pour un montant de 3 181,15 \$ avant taxes.
- Ces dépenses sont prises à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

096-2016

Réfection des rues
Georges, Henri-Julien et
certaines du domaine Marier
- Entrepreneur
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du Se@o le 4 février 2016 et dans le journal l'Action, édition du 10 février 2016, pour la réfection des infrastructures des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier (cahier de charges n° TP-IN01.11-2016);

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 1^{er} mars 2016 à 14 h, à la bibliothèque, par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M. Étienne Cloutier de la firme EFEL experts-conseils inc., M. Sylvain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOMS	<u>PRIX</u> (taxes incluses)
Les excavations Michel Chartier inc.	2 705 965,15 \$
BLR Excavation, Division de Terrassement BLR inc.	2 852 971,28 \$
Généreux Construction inc.	2 956 464,16 \$
Construction G-NESIS inc.	2 984 147,10 \$
Excavations Tourigny inc.	2 989 976,43 \$
Les Excavations G. Allard inc.	3 080 733,51 \$
T.G.C. inc.	3 251 058,97 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	3 501 678,14 \$
DUROKING Construction	3 828 223,11 \$
9039-4701 Québec inc. (Ent. Carl Marchand)	4 546 374,57 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 096-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la réfection des infrastructures des rues Georges, Henri-Julien et certaines rues du domaine Marier, soit celle des Excavations Michel Chartier inc., au montant de 2 705 965,15 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN01.11-2016, et ce, sur recommandation de la firme EFEL experts-conseils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

097-2016

Urbanisme
- Ordre des urbanistes
du Québec – Cotisations

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de payer la cotisation 2016-2017 de l'Ordre des urbanistes du Québec, au montant de 549,88 \$ avant taxes, plus 26,35 \$ pour l'Office des professions, pour M^{me} Marine Revol et M. Jeannoé Lamontagne, afin qu'ils demeurent inscrits au Tableau des membres de l'Ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

098-2016

Adoption du 1^{er} projet de
Règlement n° 315-2016
- Ajout à la zone CoIn1-2
du Règlement n° 574-96

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet du règlement numéro 315-2016 visant à ajouter un usage à la zone CoIn1-2 du Règlement de zonage paroisse numéro 574-96;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le premier projet de Règlement numéro 315-2016 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 315-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

099-2016

Adoption du 1^{er} projet de
Règlement n° 316-2016
- Agrandir la zone Re4-4,
dispositions relatives à la
mécanique du bâtiment et
coefficient d'emprise au sol

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet du règlement numéro 316-2016 visant à agrandir la zone Re4-4 à même la zone Re1-25 et modifiant des dispositions relatives à la mécanique du bâtiment et au coefficient d'emprise au sol;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le premier projet de Règlement numéro 316-2016 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 316-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

** La conseillère Maryse Gouger s'absente de 21 h 28 à 21 h 30.*

100-2016

Dérogation mineure
n° 2016-001 :
351, avenue Gauguin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin de régulariser l'implantation du garage attenant au bâtiment principal qui est érigé à 9,74 mètres de la ligne avant, sur le lot 5 359 323;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 016-CCU-2016) et de régulariser l'implantation dudit garage attenant au bâtiment principal à 9,74 mètres de la ligne avant du terrain, selon le certificat de localisation réalisé le 20 janvier 2016 par M^{me} Mélanie Charette, arpenteuse-géomètre, dossier 2509-2417A, minute 14574. Ce plan est déposé au dossier portant le numéro de matricule 0912-64-8349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

101-2016

Dérogation mineure
n° 2016-003 :
4920, rue Principale

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser une enseigne de poteau d'une hauteur de 4,57 mètres, sur le lot 5 360 000;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 017-CCU-2016) et d'autoriser une enseigne sur poteau d'une hauteur totale de 4,57 mètres, telle qu'elle est montrée sur le plan réalisé le 9 février 2016 par M. Jean-François Jacques de JB Enseignes. Ce plan est déposé au dossier matricule n° 1014-33-6195.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

102-2016

St-Félix Cœurs Solidaires
-Souper-bénéfice

Messieurs les conseillers Marcel Dubeau et Sylvain Trudel déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question en raison du fait qu'ils sont membres de l'organisme Saint-Félix Cœurs Solidaires. Ils s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QUE le comité Saint-Félix Cœurs Solidaires organise, le samedi 19 mars prochain, un souper-bénéfice dans le cadre de sa levée de fonds annuelle pour le jumelage avec le village de Douban au Mali;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande au conseil municipal une aide financière pour défrayer le coût de location de la salle (salle principale) dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser une dépense de 300 \$ pour défrayer le coût de la location de la grande salle dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb à l'occasion du souper-bénéfice prévu le 19 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

103-2016

Politique familiale
- Demande de subvention

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser M^{me} Caroline Bazinet, directrice du Service loisir, culture et vie communautaire à :

1. présenter et signer une demande de soutien financier auprès du ministère de la Famille pour la mise à jour de la politique familiale;
2. faire une demande d'accompagnement auprès du Carrefour Action Municipale et Famille pour la préparation de cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

104-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu qu'à 21 h 34 la présente séance soit levée.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».